



Paris, le 9 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violences à Mayotte : l'AMF alerte à nouveau l'Etat et apporte son soutien aux élus et à la population

Face à la violence endémique frappant de nouveau l'île de Mayotte, les maires et élus mahorais ont exprimé leur solidarité avec la population protestant contre l'insécurité et l'immigration illégale et lancent un nouveau cri d'alarme au gouvernement.

David Lisnard, président de l'AMF, apporte le soutien plein et entier de l'Association aux élus et à la population mahoraise. Il se joint à eux dans leur appel afin que les pouvoirs publics prennent la mesure de la crise et précise que « l'État ne peut rester défaillant dans ses domaines régaliens, la sécurité et la politique migratoire. Cela amplifie le sentiment d'impuissance publique et de désespérance chez nos concitoyens. Il faut rompre avec cette spirale sans fin d'insécurité sur l'île de Mayotte ».

Dès octobre 2022, l'AMF s'était jointe aux élus mahorais pour soutenir leur mobilisation et relayer leurs attentes auprès du gouvernement. La sécurité sur l'île avait été, d'ailleurs, l'un des thèmes abordés, quelques jours plus tard, lors de la réunion des Outre-mer, dans le cadre du 104e congrès de l'AMF.

Au cours du printemps 2023, l'opération policière médiatisée engagée par le ministère de l'intérieur visant à expulser les étrangers en situation irrégulière, à détruire les bidonvilles et à lutter contre la criminalité dans l'archipel a certes apporté un apaisement, mais l'effort s'est ensuite relâché. Seize mois après la première alerte, malgré l'action des forces de l'ordre sur le terrain qui réalisent leur travail dans des conditions très difficiles, la situation s'est encore dégradée et s'avère proche du chaos.

L'AMF se fait de nouveau le relais des élus mahorais pour demander à l'État de mener les efforts nécessaires dans la protection des frontières, de déployer plus de présence de toutes les forces de l'ordre sur le terrain et de garantir la sécurité des établissements et des transports scolaires et, enfin, de doter la justice des moyens lui permettant d'affirmer son autorité et faire cesser l'impunité qui règne aujourd'hui.

L'AMF rappelle que la sécurité et la politique migratoire relèvent de la compétence de l'État qui doit se mettre en capacité d'assurer la sécurité sur un territoire de 374 km². C'est sa responsabilité qui est engagée ; il doit aussi en assumer la charge administrative et financière.

Il est urgent que l'Exécutif mette en œuvre les mesures appropriées à la gravité de la situation pour rétablir la sécurité et favoriser le retour au calme, en concertation étroite avec les maires et élus du Département.